

REPUBLIQUE RWANDAISE
SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

I.N.R. 68142 - 50.000

Numéro Origine Nombre de mots Date de dépôt Heure Via

Indication
de service

TELEGRAMME

Cachet du bureau d'arrivée

Ministère de la jeunesse
et sports figali.

A traiter par	DCSL
Date entrée	9/11
N° Classement	5640/120801

Reçu	9/11/77
Date	14/30
Heure	14h30

L'Etat n'accepte aucune responsabilité à l'égard des usagers du Service des Télécommunications. (Décret-loi du 17 juin 1974)

tokyo 44-120

urgent
ministere de la jeunesse et sports
kigali

we have finished your visa for entry in japan. you are
kindly requested to pay airticket fare from your country
to tokyo. we can bear staying expenses in japan only.
iycipr of korea japan organizing committee

Folklore - Banification
au REPS. De quoi s'agit-il ?
voir D G Jeunesse

17.12.11.82



MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B.P. 1044 Kigali

Kigali, le 1.2 OCT. 1982

N° 2380 /12.07

Réf. N° :

Annexe :

Objet : Demande d'ordre
de mission.

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I.-

Excellence Monsieur le Président,

Suite à la note verbale n°51/010/82
du 5 Octobre 1982 adressée au Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération par l'Ambassadeur de la République Populaire Démocratique de
Corée, j'ai l'honneur de Vous demander de bien vouloir autoriser l'établis-
sement d'un Ordre de mission pour Messieurs NTAMITONDERO Alphonse, Direc-
teur Général de la Jeunesse et NSANZABAGANWA François, Fonctionnaire
Principal au Ministère de la Jeunesse et des Sports qui se rendront à
TOKYO (Japon) pour participer à la Conférence Internationale pour le sou-
tien à la réunification indépendante et pacifique de la Corée qui aura
lieu du 13 au 15 Novembre 1982.

La participation à cette conférence
est très importante vu les relations de coopération que le Rwanda, et
singulièrement le Ministère de la Jeunesse et des Sports, entretient avec
la République Populaire Démocratique de Corée, notamment la construction
du Palais de la Jeunesse et l'Assistance technique dans l'organisation du
Mouvement d'Ensemble.

Durée de la mission = 10 jours

Date de départ : 10 novembre 1982

Date de retour : 19 novembre 1982

Les frais de séjour au Japon pendant
5 jours sont à charge du Comité Préparatoire de la Conférence tandis que
les frais de transport KIGALI-TOKYO et retour ainsi que les dépenses pen-
dant 5 jours de voyage sont à charge du Gouvernement Rwandais.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur
le Président; l'expression de ma haute considération.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I.-



Kigali, le

N° /12.07

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Objet: Demande d'Ordre
de mission

Excellence Monsieur le Président,

Suite à la note verbale n° 51/010/82 du 5
Octobre 1982 adressée au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
par l'Ambassadeur de la République Populaire Démocratique de Corée, j'ai l'hon-
neur de Vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement d'un Ordre de
mission pour Messieurs NTAMITONDERO Alphonse, Directeur Général de la Jeunesse
et NSANZABAGANWA François, Fonctionnaire Principal au Ministère de la Jeunesse
et des Sports qui se rendront à TOKYO (Japon) pour participer à la Conférence
Internationale pour le soutien à la réunification indépendante et pacifique de
la Corée qui aura lieu du 13 au 15 Novembre 1982.

La participation à cette conférence est très
importante vu les relations de coopération que le Rwanda, singulièrement le Minis-
tère de la Jeunesse et des Sports, entretient avec la République Populaire Démocrati-
que de Corée, notamment la construction du Palais de la Jeunesse et l'Assistance te-
chnique dans l'organisation du Mouvement d'Ensemble .

Durée de la mission : 10 jours

Date de départ : 10 novembre 1982

Date de retour : 19 novembre 1982

Les frais de séjour au Japon pendant 5 jours
sont à charge du Comité Préparatoire de la Conférence ^{et les frais de transport}
KIGALI-TOKYO et retour ainsi que les dépenses pendant 5 jours de voyage sont à charge
du Gouvernement Rwandais.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président,
l'expression de ma haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NDINDILYIMANA Augustin

Cdt BEM.

Vu pour accord

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

A traiter par
Date entrée : 06 OCT. 1982
N° Classement : 5002/12



AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE
POPULAIRE DÉMOCRATIQUE
DE CORÉE
N° 51/010/82

L'Ambassade de la République Populaire Démocratique de Corée présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et a l'honneur de lui informer ce qui suit:

Sur l'initiative des partis politiques et des organisations sociales et de la jeunesse du Japon, la Conférence Internationale pour le soutien à la réunification indépendante et pacifique de la Corée aura lieu au Japon entre les 13 et 15 novembre 1982.

Y participeront les délégués des ministères et des organisations de la jeunesse des nombreux pays du monde.

Le Comité préparatoire a invité la délégation rwandaise conduite par Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports ou en cas d'impossible, par un fonctionnaire responsable du même ministère.

Un délégué et un interprète d'Anglais ou du Japonais (2 personnes) sont invités par le Comité préparatoire qui a déjà, il y a longtemps, envoyé par avion la carte d'invitation et le carnet de guide au Ministère de la Jeunesse et des Sports de la République Rwandaise.

Le frais de séjour au Japon sera assuré par le Comité préparatoire et le frais de voyage entre Kigali et Tokyo sera assuré par les délégués eux-mêmes.

Le Comité préparatoire espère d'être informé le plus tôt possible sur la liste des délégués de chaque pays pour le succès de la Conférence et pour favoriser l'entrée des délégués au Japon.

L'Ambassade de la République Populaire Démocratique de Corée espère qu'elle soit informée au plus tôt sur la liste des délégués et que la délégation soit envoyée, partant de la relation excellente d'amitié et de coopération entre deux pays et de la position immuable du gouvernement de la République Rwandaise qui soutient activement la réunification indépendante et pacifique de la Corée.

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION

L'Ambassade de la République Populaire Démocratique de Corée a l'honneur également d'informer au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération que si la carte d'invitation n'est pas encore arrivée, sa note verbale remplace la carte officielle d'invitation.

L'Ambassade de la République Populaire Démocratique de Corée saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération l'assurance de sa très haute considération.

Le 5 Octobre 1982

